

de la passerelle transversale qui donne accès aux quais du métropolitain. La réalisation de cet aménagement permettra d'atténuer, dans une sensible proportion, les inconvénients résultant de la distance à parcourir entre l'arrêt du métropolitain et la Gare terminus de la ligne de Chartres à Massy Palaiseau.

Compte de gestion 1937

Le conseil accepte à l'unanimité le compte de gestion présenté par Monsieur le receveur municipal pour l'exercice 1937, faisant ressortir un avoir en caisse au 31 Mars 1938, de 108.542.61

compte administratif de l'exercice 1937

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1937.

Après ce compte rendu, M. le Maire se retire de la salle des séances.

Le Conseil procède alors au scrutin secret à la nomination d'un président, conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884 ;

M. BLANCHET ayant obtenu la majorité des suffrages est élu président.

Le Conseil,

Procédant au règlement définitif du budget de 1937, propose de fixer ainsi qu'il suit, les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

RECETTES :

Les recettes tant ordinaires, qu'extraordinaires, de l'exercice 1937, évaluées par le budget à 2.500.822.80 ont du s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de 2.320.265.52 de laquelle somme il convient de déduire celle de 43.962.75 au moyen de quoi la recette de 1937 demeure définitivement fixée à la somme de 2.276.302.77

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget de 1937, s'élèvent à 2.473.713.43 Il faut y joindre celles qui ont fait l'objet de crédits supplémentaires accordée dans le cours de l'exercice 132.839.52 Total des dépenses présumées 2.606.552.95

De cette somme il faut déduire celle de :

1°- Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédent le montant des dépenses, ci 289.228.13 ()
 2°- Dépenses faites mais non ordonnancées avant le 15 Mars 1938 159.564.66 ()
 Au moyen des déductions ci-dessus les dépenses de l'exercice 1937 sont définitivement fixées à 438.792.79

Les recettes de toute nature étant de 2.276.302.77 Les dépenses, de 2.167.760.16

Il reste par conséquent pour excédent définitif la somme de 108.542.61

laquelle sera portée au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1938. Toutes les opérations de l'exercice 1937 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

Le compte administratif du Maire est adopté à l'unanimité, moins une voix.

Le conseil fixe, ainsi qu'il suit, le budget additionnel de l'exercice 1938 :

Excédent de recettes de l'exercice 1937	108.542.61
RESTES A RECOURIR :	
Frais de pompage Lorin	40.000.--(
Location de propriétés communales	250.--)
Vente de gadoues	180.--(
Frais déplacement des pompiers	42.--)
Transport ambulance 1934	80.--)
Frais étude 1935	56.--(
Transport ambulance 1935	40.--)
Frais d'hospitalisation	250.--(
Service incendie Saclay	2.101.75)
Part Lorin, bouche incendie à Mondétour	150.--(
Service pompiers, transport aliénés	321.--)
Service incendie diverses communes	192.--(
Trop perçu facture Simon et Thièvre	300.--)
	43.962.75
	43.962.75

Rehant

108.505.36

Envoyé le 17/3/38
Rapp. 10/3/38

Budget additionnel de l'exercice 1938

Report

152.305.36

Redevance Sté Lyonnaise des Eaux 1937 (d'après comptes)	72.585.87	
Subvention Etat pour Electrification de Courtaboeuf	22.407.--	
Solde participation Cne de Villejust d°	10.797.50	
Solde Subvention Etat, viabilité avenue St-Laurent	12.000.--	
d° Parc 1ère partie d°	5.310.--	
d° Parc 3ème partie d°	5.890.--	
Subvention Etat pour achat d'une pompe à incendie	34.000.--	
Indemnité assurance accident Pont de l'Yvette	2.722.--	
Participation Lorin, bouche incendie Mondétour	1.050.--	
Reprise camionnette des pompiers	10.000.--	
Rembours. assurance accident, cantonnier Lambert	317.90	
Remboursement association Le Coteau, journées de cantonnier	336.--	
<u>BUDGET VICINAL - Prélèvement sur l'ensemble des fonds</u>		
libres de la commune	20.547.70(
Attribution du fonds commun de 1937	8.383.--)	
" 1938	8.174.--)	30.104.70
Remboursement par les particuliers impots sur obligations		
emprunt du dépotoir	1934 16.96(
	1935 17.74)	
	1936 132.--)	
	1937 165.45)	
	1938 3.000.--)	3.332.15

TOTAL DES RECETTES 370.358.48

DEPENSES

<u>Restes à payer :</u>		
Indemnité de chauffage Bureau de la Gendarmerie		200.--
Contingent commune pour aliénés		1.294.--
Dépenses assistance médicale gratuite		23.994.--
Assistance aux vieillards		6.525.--
Assistance aux familles nombreuses		1.872 --
Assistance aux femmes en couches		1/872 --
<u>Du à la Société Lyonnaise des Eaux :</u>		
Canalisation rue Mademoiselle	19.390.--(
Bouche incendie rue de la Dimancherie	1.623.--)	
Réparations bouches incendie	623.--(
Branchement eau Marché couvert	1.090.--)	
Facture émulseur puits artésien	52.063.--(
Frais de poursuite	169.15)	74.958.15
Consommation eau 1° trimestre 1937	4.190.--(
2° " " "	3.375.--)	
3° .. " " "	5.062.--(
4° " " " "	4.810.--(17.437.-- 17.437.--
Du à Gabriel, travaux cimetièrre et supplément		2.100.--
Réservé pour égouts de la rue Bossuet		25.000.--
Du sur construction du Marché Couvert, lot N° 1	29.000.--(
lot N° 2	7.128.--)	
lot N° 3	4.595.--(
lot N° 4	1.318.--)	
lot N° 5	1.939.--(
lot N° 6	1.750.--(
honoraires	11.447.--)	57.177.--
Reste du sur travaux de l'avenue St-Laurent et honoraires		35.127.--
Reste du sur Construction des Ecoles provisoires, Gabriel		3.197.--
" Gillet		4.689.--
Reste du sur Electrification de Courtaboeuf		46.900.--
" Gratification employés communaux		150.--
Reste du emprunt dépotoir 1934, intérêts	70.--(
1935 " "	64.77)	
1936 " "	485.70(
1936 Obligations	495.--)	
1937, intérêts	3.465.--(
1937, obligations	489.05(5.069.50
Reste du sur réfection allée des tilleuls		1.764.--
Du à Lacourt et Louvet, charbon		5.535.--
Du à Gabriel, mur de soutènement place des Ecoles		6.174.--
Du pour réfection du Pont de l'Yvette, après accident		2.722.--
Du à Charzat, fournitures scolaires		267.--
Bouche incendie ferme de Mondétour		2.095.--
- Subvention à la délégation cantonale		125.--
- Subvention à l'oeuvre des Pupilles de l'Ecole publique		100.--
Du à Demouchy, pour travaux dans le cimetière		1.522.--

a Reporter

302.862.67

Report

Augmentation de traitement Médélex	302.865.64
Indemnité à M. ROUSSEY	300.-
Indemnité à M. ROBIN	300.-
Remboursement de prélèvements : Saradin (viandes) 50K90(
Juge de Paix	160.--)
Greffier de Paix	75.--)
Caisse d'Eparone	30.--)
Subvention à la Fanfare	315.90
Subvention à la Clique de la Société de Gymnastique	1.000.-
Subvention à la Clique de la Société de Gymnastique	1.000.-
Du Eyraud, travaux entretien 1937	7.967.--
Du à Hamon d°	7.330.--
Complément de crédit pour entretien du cimetière	3.500.--
Subvention à la Société d'Horticulture pour un lot du	
Conseil Municipal à l'exposition d'horticulture	200.--
Subvention 1936 à la Société de Pêche	270.--
Facture Galland 1936	795.--
Achat d'une cuisinière à gaz	16.500.--

BUDGET VICINAL :

C.V.O. N° 5 - Solde du Marché Benoist, bordures et caniveaux, rue Georges Clemenceau et rue du Bois des Hames	20.096.58(
C.V.O. N° 8 - Solde du Marché Benoist de 12.000.-- bordures, caniveaux et empierrement du chemin de Launay	I.130.74(3.227.32
Dépenses imprévues		87.59

Achat d'une motocyclette pour l'apffariteur, assurance, essence	5.000.-
complement credit entretien des Ecoles publiques	7.000.-
d° entretien des rues, quai et pl. publiques	3.000.-
d° goudronnage des rues	3.000.-
d° fêtes publiques	3.000.-
Subvention à l'Union Philharmonique d'Orsay	1.000.-
Gratification au porteur de dépêches	250.-
Conservation des Archives	1.950

Total des dépenses

370.358.118

Le conseil décide par 16 voix contre 1, de libérer dans le budget additionnel, la somme de 25.000 frs, réservée pour les égouts de la rue Bauduet, étant entendu que cette somme retrouvera son affectation au budget additionnel de 1939.

Le conseil vote à l'unanimité un crédit de 250 frs, inscrit au budget additionnel pour gratification à M. Lebrun, porteur de dépêches.

M. le Maire propose l'achat d'une motocyclette destinée au service de l'apffariteur, étant donné l'importance des parcours à faire chaque jour.

Le conseil accepte par 15 voix contre 1 et 1 abstention et autorise M. le Maire à traiter avec la maison Favor de Clermont-Ferrand, pour la fourniture d'une motocyclette super-confort, 3 CV 1/2, 250 cm3, pour le prix de 3.200 frs, à prendre sur l'article prévu au budget additionnel.

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 22 aout 1938

Somme réservée pour égouts de la rue Bauduet
Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 22 aout 1938
Gratification au porteur de dépêches
Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938
Achat d'une motocyclette

7 Juin 1938
7 Juin 1938

Avance du régisseur de la cantine scolaire

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 22 Juin 1938

Augmentation de traitement de l'appariteur

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938

Emploi des plus-values d'emprunt

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 22 août 1938

Entretien du cimetière

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938

Remplacement de M. Fortier

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938

concerts de la Rosière

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938

construction d'un mur place des écoles

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 23 juillet 1938

Refection allée des tilleuls

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 13 Juin 1938

Travaux de goudronnage

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 27 juillet 1938

Professeur de culture physique

M. le Maire est autorisé également à contracter une assurance contre les accidents.

Le conseil décide à l'unanimité de porter l'avance du régisseur de la cantine scolaire, à 600 frs par mois, à effet du 1 Mars 1938, étant donné la nécessité d'acheter une plus grande quantité de denrées périssables.

M. Nidebec, appariteur devant terminer son stage le 30 Juin 1938, le conseil décide à l'unanimité de porter son traitement à 1.145 frs par mois, à partir du 1 juillet 1938, conformément au règlement du personnel communal.

Le Conseil décide de désaffecter la somme de 33.879 frs 48 résultant des plus-values d'emprunt de l'exercice 1937, celle-ci étant comprise dans les dépenses du budget additionnel de 1938.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à nommer un employé pour l'entretien du cimetière, au salaire de 500 frs par mois à partir du 1 Juin 1938, à prendre à l'article du budget pour entretien du cimetière.

Le conseil accepte M. Carache, successeur de M. Fortier, entrepreneur de peinture, décide, adjudicataire de l'entretien des bâtiments communaux en 1938.

Le conseil accepte à l'unanimité, les prix forfaitaires suivants pour les concerts de la fête de la Rosière :

concert du 9 Mai - 450.-
" du 15 Mai - 1.450.-

à prendre à l'article 89 du budget primitif. Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Gabriel, entrepreneur de travaux publics à Orsay, pour la construction d'un mur de soutènement place des écoles, moyennant le prix forfaitaire de 6.174 frs, crédit prévu au budget additionnel.

Le conseil autorise M. le Maire, à traiter avec M. Renaist, entrepreneur de travaux publics à Orsay, pour la fourniture de macadam, nécessaire à la refecton de l'allée des tilleuls, dont le montant de la dépense, sera à prendre à l'article 71 du budget primitif.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec les entrepreneurs faisant les meilleurs prix pour fourniture et emploi du goudron et du gravillon nécessaires au goudronnage des voies urbaines en 1938, crédits prévus à l'article 71 bis du budget primitif.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Berson, professeur de culture physique, demandant l'augmentation du prix de l'heure annuelle. Il est entendu que M. Deschamps, établira un

rapporter sur cette question.

Le conseil autorise M. le Maire par 9 voix contre 1 et 1 abstention, à traiter avec la Société Publi-Corbeil pour la fourniture de corbeilles métalliques à fraisières, moyennant une redevance de 10 fr par an et par corbeille.

Le conseil décide l'achat d'un harmonium 4 octaves, nouveau modèle, clavier transparent double forté, système aspirant, pour l'école des garçons, moyennant la somme de 1.440 frs, à prendre à l'article du budget pour achat de matériel scolaire.

Le conseil vote un crédit de 200 frs. qui sera inscrit au budget additionnel, pour subvention à la Société d'horticulture, pour attribution d'une récompense offerte par le conseil municipal à l'exposition d'horticulture.

Le conseil décide à l'unanimité de rembourser les prélèvements suivants opérés à tort en 1937 :

à M. Saradin (visite sanitaire des Sueries)	50.90
M. le Juge de Paix (frais audiences foraines)	160.-
M. le Greffier de Paix d°	75.-
M. Lefèvre, caissier de la caisse d'épargne	30.-

Sommes prévues au budget additionnel de 1938.

Le conseil décide d'admettre en non valeur les produits suivants, non encaissés au 31 Mars 1937 :

Commune de Villejust - service incendie 1934	42.-
" de Priis - sous-Forges - transport ambulance 1934	80.-
" de Bièvres " " 1935	40.-
Location de jardins 1937 - Laboue	50.-
" Braillon	50.-
" Alavoine	50.-

Le conseil décide d'allouer une subvention de 1.000 frs à la fanfare Sainte-Cécile d'Orsay, somme prévue au budget additionnel.

- 2° à l'Union philharmonique d'Orsay, subvention de 1.000 frs.
- 3° à la clique de la Sté de gymnasique 1.000.-
- 4° à l'œuvre de l'école publique de Seine et Oise 100.-
- 5° à la délégation cantonale pour repas des examinateurs au certificats d'études 125.-

Le conseil, vu le projet d'incorporation de tarifs haute tension, dans la concession du Sud-Lumière.

Tu l'enquête qui a eu lieu du 25 avril au 2 Mai 1938, donne avis favorable à ce projet.

M. le Maire dépose sur le bureau
1° Une décision de la commission départementale en date du 3

Frais de corbeilles à fraisières

Envoyé le 7 Juin 38
Reçu le 13 Juin 38

Achat d'un harmonium

Exposition d'horticulture

7 Juin 38

Remboursement de prélèvements

7 Juin 38
4 Oct 38

Admissions en non-valeur

7 Juin 38
13 Juin 38

Subventions à la fanfare et divers

7 Juin 38
13 Juin 38

Tarifs haute tension

7 Juin 38

C. V. N. N° 3

février mil neuf cent trente huit, relative à la fixation des alignements du chemin vicinal ordinaire N° 3 dit de Mondétour,

- 2° Un plan des alignements annexé à la dite décision.
- 3° Une lettre de M. le préfet en date du 9 février 1938, prescrivant les formalités de publication de la décision intervenue.

M invite tous les membres présents à prendre connaissance de ces documents.

M fait donner lecture du certificat qu'il se propose de signer et de faire parvenir à l'administration.

Le Conseil délibère, Vu les pièces énumérées ci-dessus. Déclare à M. le Maire avoir reçu notification de la décision du 3 février 1938 de la commission départementale, du plan et autres pièces annexées à la dite décision.

Reconnaît que les formalités de publication, affichage et dépôt de quinzaine ont été régulièrement faites.

Approuve le certificat dressé par le Maire.

Le Conseil fixe au 14 juillet, la distribution des prix et décide que, de même que l'année dernière, un vin d'honneur sera offert aux donateurs et au personnel enseignant.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec le fournisseur faisant le meilleur prix pour le complément d'achat de livres de prix, crédits à prendre à l'article 63 du budget.

Le Conseil fixe au samedi 30 juillet à 15 heures l'adjudication pour les fournitures scolaires et désigne M. M. Toussaint Lefèvre et Leraux pour assister M. le Maire.

M. le Maire dépose sur le bureau un projet de chauffage des classes par le gaz, dont la réalisation permettrait une importante économie sur l'emploi du charbon.

Le conseil renvoie cette étude à la commission des travaux qui devra se réunir prochainement, afin de permettre de fixer ensuite la date de l'adjudication du charbon.

M. le Maire présente à l'assemblée deux projets d'alignement du chemin 24, entre la rue du Pont de pierres et le Guichet, dressés par M. Thomas, géomètre. Le conseil en renvoie l'étude à la commission des travaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cessens, demandant de faire repeindre les puits de l'lotissement du Val d'Orlay.

Le Conseil, vu l'avis de la commission des travaux en date du 14 Mai décide de ne pas donner suite à la demande, en raison de l'alimentation en eau de la ville des vases du lotissement et que, d'autre part, aucun puits de lotissement, même reconnu,

Envoyé le 7 Juin 38
Reçu le 14 Juin 38

Date de la distribution

des Prix 30 Juin 1938

Achat de livres de

prix 30 Juin 1938

adjudication des fournitures scolaires

30 Juin 1938

Chauffage des classes par le gaz

13 Juin 1938

Chemin 24

lettre Cessens

ne sera entretenu par la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cormery concernant les canalisations en gaz des lotissements.

Le Conseil, vu l'avis de la commission des Travaux en date du 14 Mai, décide que le manque de canalisation de gaz ne sera pas un obstacle à la reconnaissance des lotissements.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire effectuer la canalisation d'eau de la route de Chartres, lieudit le Val Serge et autorise M. le Maire à traiter avec la Société Sefomade cette dépense devant s'élever à 17.000 frs environ, mais cette somme ne pourra être prise qu'au budget primitif de 1938.

M. le Maire donne lecture du testament par lequel M^{me} Suret-Corbais de Stenay, légua à la commune une somme de 3.000 frs, dont les arrérages sont destinés à l'entretien d'un caveau dans le cimetière.

Le Conseil, vu l'avis de la commission des Travaux en date du 14 Mai 1938, décide à l'unanimité de refuser ce legs.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser les propriétaires de Courtabœuf, du Grand Vivier, et de la Folie-Bessin, à se brancher sur les canalisations d'eau faites par la commune de Villejust.

Le Conseil, vu le plan d'élargissement des rues du Buisson et du front de pierres, approuvé par arrêté préfectoral du 1 Mars 1934, et déclaré d'utilité publique, décide à l'unanimité de demander à M. le préfet de Seine et Oise, l'expropriation conditionnelle.

Le Conseil fixe définitivement les participations financières des associations syndicales du Parc d'Orsay, dans les Travaux de viabilité de l'avenue St Laurent aux sommes suivantes:

- 1^o partie du Parc d'Orsay 35.310 frs
- 2^e partie d^e 10.890 frs

ces sommes ayant été acceptées par les associations.

M. le Maire demande à l'assemblée de prendre une décision sur l'achat de la propriété Renson.

Monsieur Blanchet déclare qu'il est pour l'achat, quoique cela doive augmenter un peu les charges des contribuables, mais qui diminueront très vite par l'accroissement de la population. En compensation la ville aura une propriété où elle pourra se faire un manoir, pour les fêtes à venir, aussi que pour les promenades en famille, sans craindre pour les enfants. Si cette proposition est rejetée, l'intérieur de la ville est à jamais bloqué, d'autant plus que la population deviendra plus dense.

lettre Cormery

canalisation d'eau route de Chartres

legs Suret

branchement eau de Courtabœuf.

projet d'élargissement des rues du front de pierres et rue du Buisson

Avenue St Laurent

achat de la propriété Renson

3 Juin 1938
3 Aout 1938

Envoyé le 7 Juin 1938
Reçu le 18

9 Juin 1938
17 Juin 1938

22
 Pour ces raisons, M. Blanchet déclare qu'il vote l'achat et adhère ses collègues de le suivre, sans tenir compte des critiques possibles, qui seraient bien plus aises d'ici quelques années.

Après discussion, le conseil autorise M. le Maire à faire le nécessaire pour présenter l'économie du projet.

Le Conseil vote à l'unanimité le crédit nécessaire à l'achat d'une couronne de fleurs, pour les obseques de M. Chollet à prendre sur les dépenses imprévues.

Le conseil accepte à l'unanimité les comptes de gestion et administratif de 1937 du bureau de bienfaisance ainsi que le budget primitif de 1938.

M. Delahaye demande de prolonger la cantine jusqu'au 13 juillet, il est convenu que M. le Maire demandera la situation au régisseur, pour convoquer ensuite la Caisse des Ecoles

Vote de crédit.

Envoyé le 7 Juin 1938
 Reçu le 13 Juin 1938
comptes et budgets du bureau de bienfaisance

compte scolaire

Assistance aux vieillards. 7 demandes refusées, 3 admises, 1 sans avis -

Assistance aux femmes en couches : 4 admissions - 2 refus

Assistance médicale gratuite 8 admissions - 12 refus - 10 sans avis.

La séance est levée à 19 heures.

Delbes
Seigneur
Blanchet
Tourat
Blanchet
Tourat

Le lundi 13 juin 1938, convocation du Conseil municipal, pour le samedi 18 juin 1938 à 14h30, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Delbes

Réunion du 18 Juin 1938

L'an mil neuf cent trente huit, le samedi dix huit juin, à quatorze heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Éléments présents : M. Decauville, Maire, Seigneux, adjoint, Blanchet, Leroux, Lefèvre, Delbes, Tourat, Coussaint, Hennegrave, Nautiez, Courtin, Boutant, Dupri, Delahaye.

Absents excusés : M. Chartier, Delchamps, adjoints,

Magnier, Flusin, Favre, Croc, Lagton, Bouquin.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du comité intercommunal de Lozère, sollicitant une subvention de la commune d'Orsay, pour le règlement des dépenses nécessitées par l'action engagée contre l'érection de Lozère en commune.

Le conseil, estimant cette action nécessaire à la défense des intérêts de la commune d'Orsay,

Vote à l'unanimité un crédit de 300 fr à prendre sur les dépenses imprévues.

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la visite de M. Barret, inspecteur primaire, lequel s'est montré favorable à la création d'un groupe scolaire de 4 classes, sur les terrains envisagés à Orsay et à Mondétour.

Le Conseil désigne une commission composée de M. M. Flutin Delahaye, Dupré, Delbes, Hennegrane, Maubry, pour la préparation des dossiers à présenter.

M. le Maire dépose sur le bureau un projet de chauffage par le gaz de ville des écoles publiques de filles et de garçons.

Cet emploi du gaz, permettrait les avantages suivants :

1° Possibilité de réaliser un chauffage à fonctionnement par intermittence.

2° la conduite du chauffage est extrêmement simplifiée.

3° suppression de toute manutention et de tout stockage.

4° Contrôle exact des frais de chauffage.

5° chauffage pratique de mi-saison.

6° Réglage très simple de la température.

Cette installation est susceptible de permettre une économie sensible sur l'emploi actuel du charbon et nécessitera une modification de l'appareil de chauffage, c'est-à-dire : le remplacement de la chaudière existante, par une chaudière à gaz; l'édification d'un conduit d'évacuation des produits de combustion; la vérification du groupe électro-pompe existant; l'installation d'un dispositif de mise en marche et de réglage automatique.

Le devis de la société d'éclairage par le gaz et l'électricité est de 32.500 fr., et pourrait être réglé en deux fractions, partie sur le crédit prévu au budget pour le chauffage des classes, en versant un acompte correspondant à l'économie réalisée sur l'emploi du charbon, le solde à prévoir au budget primitif de 1939.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire

lettre du comité intercommunal de Lozère

20 Juin
8 juillet 38

Construction de nouvelles écoles

chauffage des Ecoles par le gaz

20 Juin
8 juillet 38

11 voix, contre 1 et 1 abstention, à traiter avec la Société d'éclairage par le gaz et l'électricité dans les conditions fixées ci-dessus.

adjudication du charbon

Envoyé le 20 Jun 38
Reçu le 24 Jun 38

Le conseil fixe au samedi 16 juillet à 15 heures, l'adjudication de la fourniture de 30 tonnes d'antracite, et 2 tonnes de coke de moineau, au mieux offrant, sur soumission cachetée et désignée M. M. Coustant, Boutant et Lefeuvre pour assister M. le Maire

Remplacement de M. Cholet à la commission administrative de l'hôpital

Envoyé le 22 Jun 38
Reçu le 24 Jun 38

M. le Maire demande au conseil de procéder à la nomination d'un administrateur à l'hôpital en remplacement de M. Cholet, décide:

Le vote au scrutin secret donne les résultats suivants:
votants 13. majorité absolue : 7.
Ont obtenu : M. Delbès - 10 voix élu.
M. Leroux - 1 "
bulletins blancs - 2 "

Canalisations électriques des Jardins d'Orsay

Envoyé le 22 Jun 38
Reçu le 21 août 38

M. le Maire donne connaissance à l'assemblée : 1° du contrat d'exploitation pour l'électrification du lotissement "Les Jardins d'Orsay", par le Sud-Lumière.

2° du Marché de gré à gré avec la Société Self, pour la construction des lignes.

Le conseil délibère.

Autorise M. le Maire à signer les contrats et demande que l'approbation préfectorale intervienne dès que possible pour permettre la réalisation des travaux.

Le Conseil, vu l'avis de la commission des travaux, adopte le projet N°2 présenté par M. Thomas, géomètre pour le projet d'alignement du Chemin 24.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 heures.

Coustant
Delbès
Blanchet
Leroux
M. Lefèvre
M. Coustant

alignement du chemin 24

Le lundi 25 juillet
Convocation du Conseil Municipal pour le jeudi 27 juillet à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour
Le Maire

Réunion du 28 Juillet 1938

Le vingt huit juillet mil neuf cent trente huit, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents : M. M. Decauville, Maire, Leborgne adjoint, Blanchet, Leraux, Flusin, Lefevre, Dellès, Croc, Hous-saint, Hennegrave, Bauguin, Nautiez, Courtin, Boutsoute.

Absents excusés - M. M. Ragner, Chartier, Faurat, Favre Caillon, Deschamps, Duprie, Delahaye.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coussaint, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il veut de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Delahaye, adressant sa démission au Conseil municipal.

M. le Maire demande à ses collègues de se joindre à lui, pour remercier M. Delahaye de la collaboration qu'il a apportée et de la courtoisie qu'il a montrée au cours des discussions.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Union des artistes de la Vallée de Chevreuse, sollicitant une aide financière de la commune. Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 100 frs, à prendre à l'art. de 94 pour dépenses imprévues, étant donné le but poursuivi par cette société.

Le Conseil, après avoir entendu lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise en date du 26 juillet 1938, autorise à l'unanimité l'em-prunt de 50.000 frs que la commission administrative de l'hôpital As-change a décidé de contracter et dont les annuités seront incorporées dans le prix de journée, en vue de la construction de chambres pour le per-sonnel infirmier et s'engage à garantir le montant des annuités par le vote éventuel de centimes additionnels.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'administration des P. T. T. faisant connaître l'augmentation de la contribution relative à la prolongation d'ouverture des guichets et transmissions télégraphiques et portant ainsi la redevance communale à 3.375 frs au lieu de 2.400 frs. Le conseil accepte cette augmentation, qui nécessitera un crédit complé-mentaire de 487.50 pour le 2^e semestre 1938, à prendre sur les fonds disponibles de la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le préfet de Seine et Oise, faisant connaître, qu'il ne peut être donné suite à la délibéra-

Correspondance

Démission de M. Delahaye

Lettre de l'union des artistes de la vallée de Chevreuse vote de crédit.

29 juillet 38

3 août 38

Garantie de l'emprunt de 50.000 contracté par l'hôpital

29 juillet 38

Prolongation d'ouverture du bureau de poste - vote de crédit.

29 juillet 38

29 août 38

Commission Scolaire

26
tion du 23 Mai 1937, relative au remplacement de M. Lagton membre de la commission scolaire, celle-ci ayant été supprimée par la loi du 11 août 1936.

M. le Maire donne lecture d'un arrêt du Conseil de préfecture en date du 30 juin 1938, refusant le recours de Madame Angenard, contre la délibération du conseil du 29 décembre 1936, et faisant d'autre part l'indemnité demandée par Madame Angenard, à 4.500 frs, plus les intérêts à compter de la date d'introduction du recours.

Le Conseil vote à l'unanimité le crédit nécessaire au paiement de cette indemnité à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise en date du 23 juillet 1938 relative à l'acceptation du budget additionnel vicinal, qui, sans cet appoint se solderait par un déficit équivalent.

Le prélèvement demandé par le service vicinal entraîne une dépense supplémentaire de 20.457 frs pour la commune qui doit y faire face à l'aide de ses fonds disponibles.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de prélever cette somme sur le crédit de 52.063 frs, porté pour paiement à la Société Normande des Eaux de l'installation d'un emuleur sur le fruit arden et de ne verser en 1938 qu'un acompte de 31.600 frs à cette société; ce qui ne présente aucun inconvénient puisqu'elle est concessionnaire de la commune et lui doit ainsi une redevance annuelle; et décide d'inscrire le solde de cette installation au budget de 1939.

Le crédit pour dépenses imprévues serait également porté à 92.899.
Cette opération permettra l'équilibre du budget additionnel, sans recourir au vote de centimes additionnels.

M. le Maire dépose sur le bureau, une demande d'autorisation de construire une boutique et un hangar boulevard Dubreuil, formulée par Monsieur Seleckel, dont la propriété est grevée d'une servitude en raison de l'opération prévue au plan d'aménagement et d'extension, sous le n° 39, prolongement de la rue Verrier jusqu'au boulevard Dubreuil.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas renoncer à cette opération et de ne délivrer le permis de construire que selon le plan d'aménagement.

Le Conseil attendu que Madame Lozeff-Bauer, institutrice n'a pas encaissé son mandat d'indemnité de logement, échue au 31 décembre 1937, décide de le reporter sur l'exercice 1938 et vote le crédit de 500 frs nécessaire, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M. le Maire donne lecture d'un devis pour transformation des

Affaire Angenard. vote de

crédits
Envoyé le 28 juillet 1938
Reçu le 3 août 1938

Observation de M. le préfet
sur le budget additionnel

Envoyé le 28 juillet 1938
Reçu le 22 août 1938

Permis de construire

Seleckel

Mandat Lozeff. vote de
crédit

Envoyé le 28 juillet 1938
Reçu le 3 août 1938

Travaux à l'école des

filles

deux châssis sur la façade Nord, en croisées à quatre vantaux, dont deux fixes, semblables à celles de la façade Ouest, classe du cours commercial, devis de montant à 2.315 frs.

Le Conseil accepte ce devis à l'unanimité

travaux de la rue du pont de pierre

M. le Maire dépose sur le bureau un dossier relatif aux travaux de réfection de la rue du pont de pierre, entre la rue de Soyrie et la rue du Buisson, voie urbaine, sur une longueur de 123 mètres.

voix le 28 juillet 1938
à août 38

Le Conseil approuve le devis descriptif, le cahier des charges et le devis estimatif établi par Monsieur Thomas, géomètre à Orsay, le montant à la somme de 27.200 frs.

Décide de faire appel à la concurrence au moyen d'une adjudication restreinte, au rabais.

Décide d'annuler les crédits prévus au budget primitif de 1938, article 87, pour entretien des chemins ruraux, 10.000 frs, et article 88, élargissement des chemins ruraux, 5.000 frs, comme étant sans emploi et d'affecter ces sommes, formant un total de 15.000 frs, au versement d'un premier acompte sur le montant des travaux de réfection de la rue du Pont de Pierre, le solde devant être prévu au budget primitif de 1939.

L'ouverture des soumissions aura lieu le samedi 6 août à 17 heures, en présence de la commission des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

Delbet
Courty
L. Duval
L. George
Bianchet
J. B. Buisson

Le Lundi 18 septembre 1938

Convocation du conseil municipal pour le samedi 24 septembre à 16 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
le Maire

Réunion du 24 septembre 1938

L'an mil neuf cent trente huit, le samedi 24 septembre 1938 à 16 heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaint présents : M. M. Decauville, Maire, Chartier, Leborgne, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Fludin, Lefevre, Delber, Fourat, Coustant, Hennegrave, Dautiez, Courtin, Bouleute.

Absents excusés : M. Bouquin, mobilité, M. Lagson. Absents : M. F. Dupré, Croc, Favre.

M. le Maire ouvre la séance en rappelant à l'assemblée les graves événements qui se déroulent actuellement. Il excite M. Bouquin, appelé sous les drapeaux.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il veut de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Niederhausen demandant le mandatement des travaux de nettoyage qu'il a effectués en 1938, en bordure des voies d'accès à la gare de l'état.

Le conseil vote un crédit de 2.350 fr., à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M. le Maire donne lecture de plusieurs lettres demandant l'extension des canalisations d'eau.

Il informe l'assemblée qu'un plan des canalisations existantes a été demandé à la Société Normande des eaux, ce qui permettra l'étude de l'ensemble des travaux qui restent à effectuer.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise, en date du 10 août 1938, proposant la création d'un fonds de chômage partiel, avec rattachement au fonds de chômage départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil rejette cette proposition par 12 voix contre 1 et 3 abstentions.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Revault, concernant l'installation des marchands sur la place des écoles, et faisant ressortir que les jours de pluie, un certain nombre de places ne peut être occupé, sans le marché couvert.

L'assemblée estime qu'il y a lieu de se reporter au cahier des charges pour l'utilisation de la place des écoles.

Le conseil s'engage à rembourser à la Ville de Paris la somme de quatre cents francs, représentant le prix des fournitures scolaires pour l'année 1938-1939, pour la continuation des études du jeune Schumacher Georges, à l'École Savoisière.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société d'éclairage par le gaz, indiquant que les prix du gaz et de location des compteurs seront majorés à partir du 1^{er} octobre 1938.

lettre Niederhausen

Envoyé le 26 Sept 1938
Reçu le 30 Sept 1938

Extension du réseau des canalisations d'eau.

Création d'un fonds de chômage partiel

Envoyé le 26 Sept 1938
Reçu le 30 Sept 1938

lettre Revault

fraus d'études Schumacher

Envoyé le 26 Sept 1938
Reçu le 30 Sept 1938

Augmentation du prix du gaz

lettre Bourquin

Le conseil décide de voir d'après le cahier des charges, si cette augmentation ne peut être évitée.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bourquin au sujet des fruits du lotissement de la Villa des deux Gares. Le conseil décide de maintenir sa décision du 4 juin 1938, qu'aucun fruits de lotissement, même reconnu, ne serait entretenu.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la société Epormais des eaux, demandant que le rabais consenti à l'Épithéminat Sainte Suzanne, par délibération du 1^{er} décembre 1938 sur le prix de l'eau soit porté de 15 à 25%.

Le conseil rejette cette demande à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des Tuberges de la Feunette, au sujet des dégradations qui auraient été commises et demandant l'augmentation de la subvention.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un arrangement est intervenu avec M. Racary pour la cession amiable du terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Pont de Pierre.

M. Racary est d'accord pour céder gratuitement à la ville, 10^m mètres de terrain, et en outre lui vendre une surface de 100 mètres, pour la somme de deux mille cinq cents francs.

Le conseil autorise à l'unanimité, à signer les pièces nécessaires à cette acquisition, et vote un crédit de 2.500 frs. à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le conseil demande à M. le préfet de Seine et Oise d'être dispensé des formalités de purge d'hypothèques.

M. le Maire informe l'assemblée, que du fait de l'élargissement de la rue du front de pierre (voie urbaine) les travaux de refecton seront plus importants que ceux prévus primitivement, et donne connaissance du devis de M. Chomat, s'élevant à 35.000 frs environ, sauf imprise.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à faire un avenant au marché passé avec M. Benoit, entrepreneur pour les travaux de refecton, moyennant un rabais de 25%. Le crédit nécessaire sera inscrit au budget de 1939, l'entrepreneur acceptant de retarder le paiement jusqu'à cette époque.

La commission des travaux étudiera la question de la fourniture des ravelins.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des établissements Bonnet relative à l'achat d'une machine à épilucher les pommes de terre pour la cantine scolaire.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à traiter pour cette fourniture, moyennant le prix de 5.500 frs, dont une somme de 2.500 frs.

Prix de l'eau à l'Orschelmat St Suzanne

Envoyé le 25 Sept 38
Reçu le 28 Sept 38
Déclaration d'intérêt publique du 28 Sept 1938

Travaux supplémentaires pour la refecton de la rue du front de pierre.

Envoyé le 25 Sept 38
Reçu le 3 Oct 38

Achat d'une machine à épilucher les pommes de terre.

Envoyé le 26 Sept 38
Reçu le 30 Sept 38

professeur de culture physique

sera versée de suite sur les fonds libres de l'exercice en cours et le solde sera inscrit au budget de 1939.

M. le Maire fait part au conseil du prix de succès remporté par les cours d'éducation physique du jeudi.

M. Deschamps est chargé de voir M. Berson à ce sujet.

projet de division d'une propriété
Invoqué le 25 Sept 1938
Reçu le
lotissement de Madagascar

Le conseil, vu le dossier dressé par M. Cellier, géomètre, donne un avis favorable à la vente en plusieurs lots d'un terrain appartenant à Mme Prax et situé rue de Lozère.

M. le Maire propose à l'assemblée de reconnaître les voies du lotissement de Madagascar, dont l'établissement remonte à plus de 30 ans.

Il expose que cette partie d'Orsay comprend un certain nombre de contribuables et que les travaux nécessaires se trouveraient ainsi amortis.

Après discussion, le conseil décide de charger la commission des travaux de l'établissement du dossier.

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de l'hôpital pour 1937 et le budget additionnel de 1938.

comptes et budgets de l'hôpital
assistance aux vieillards
assistance aux femmes en couches
assistance aux familles nombreuses
assistance médicale gratuite
allocation militaire

3 demandes acceptées.
1 demande acceptée.
1 demande admise
1 admission, 2 refus.
1 demande admise.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18^h.

Delbecq
Serge
Benoit
H. Girard
L. Dureau
J. L. L. L.
E. L. L. L.
L. L. L. L.

Du 1 novembre 1938
Convocation du Conseil municipal pour le samedi 3 novembre 1938 à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
Le Maire

Du 7 novembre 1938.
2^e convocation du conseil municipal pour le dimanche, 13 novembre 1938 à 10 heures, la réunion du 3 novembre n'ayant pas eu le quorum.
Le Maire